

Communiqué de presse

Le Centre compte désormais quatre député(e)s au Grand Conseil et une députée suppléante.

Il remercie chaleureusement ses électrices et électeurs qui ont aussi soutenu massivement la candidature au Conseil d'Etat de Nathalie Schallenberger dont le score de 13% la qualifierait largement pour le second tour.

Sur proposition de sa candidate, Le Centre a toutefois décidé d'y renoncer et choisi de consacrer son énergie aux importants projets en cours dont la création d'une Cour des comptes dans le canton de Neuchâtel qui sera soumise au vote du peuple en cours de législature.

Le Centre, par ailleurs, ne peut ni ne veut s'accommoder d'une pratique démocratique biaisée par un abstentionnisme croissant.

Quand les deux tiers des électeurs ne s'expriment plus, la légitimité des élus devient problématique.

Aussi, Le Centre mettra sans tarder en route, sous une forme juridique qui sera précisée, un projet de réforme qui ne sera pas coercitif mais fortement incitatif.

Rendre le vote obligatoire sous peine de sanction serait une restriction des libertés qui n'est pas dans l'esprit du Centre.

En revanche, l'encouragement à exercer plus assidûment ses droits civiques est souhaitable et même impératif.

L'idée que Le Centre met sur la table est de créer le cadre juridique (probablement une loi ou la modification d'une loi) qui institue un **crédit d'impôt** – par exemple de CHF 5.- – dont bénéficieront en fin d'année les citoyennes et citoyens pour chaque élection ou votation auxquelles ils auront pris part dans l'année.